

## SATURATION DES ÉOLIENNES EN HAUTS DE FRANCE : IL EST CONCRÈTEMENT URGENT D'AGIR

Nous sommes des artisans, des infirmiers, des retraités, des agriculteurs, des pêcheurs, des entrepreneurs... Nous sommes de tous horizons politiques... En réalité, une seule chose nous unit : nous sommes tous des ruraux et nous aimons notre ruralité ainsi que notre littoral.

Et nous, associations et élus de la région Hauts de France, souhaitons désormais prendre la parole en réponse aux récentes déclarations publiées dans les médias sur l'éolien terrestre, et ainsi notamment faire part de notre expérience et des réalités que nous vivons sur le terrain.

En effet, dans un premier temps, nous avons pu nous sentir enfin entendus lorsque notre Président Monsieur Emmanuel Macron a reconnu le 14 janvier à Pau que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays ».

Ce fût également le cas, quelques temps après, lorsque le 18 février, Madame la Ministre Élisabeth Borne, a évoqué face au Sénat avec beaucoup de justesse le «développement anarchique» de l'éolien terrestre que nous subissons dans nos campagnes.

La région des Hauts de France est effectivement le territoire français le plus lourdement impacté par l'éolien. Selon les chiffres officiels détaillés<sup>1</sup> du 1er octobre 2019, il y avait sur notre région :

- 2.532 éoliennes autorisées (soit 6.296 MW de puissance) dont 1.700 mâts en production
- 769 éoliennes en instruction (soit 2.627 MW de puissance)

Et selon les derniers chiffres<sup>2</sup> disponibles (31/12/2019), il y a désormais 4.533 MW d'éoliennes installées en Hauts de France. Ce qui correspond à 27% de la puissance éolienne installée en France (16.617 MW).

**En d'autres termes : 27% de l'éolien terrestre national est aujourd'hui condensé sur notre région qui représente moins de 5% de la superficie de la France...**

Avec une telle concentration, les communes rurales de la région sont donc déjà, dans les faits, pour la plupart saturées<sup>3</sup>. Par ailleurs, cette saturation qui transforme nos campagnes en une centrale industrielle électrique géante<sup>4</sup> engendre inexorablement son cortège d'impacts sur la biodiversité, le patrimoine naturel, historique ou immobilier...

**Pourtant il n'existe actuellement aucune loi ou réglementation afin de protéger les territoires de cette saturation ou de l'encerclement.**

La filière éolienne a en effet récemment cherché à se défendre lors d'une conférence organisée le 27 février, en affirmant que grâce aux «Schémas régionaux, PLU... les maires ont déjà les outils pour décider», ce qui a été précisé par Jean-Louis Bal, président du Syndicat des Energies Renouvelables.

**Mais qu'en est-il précisément ?**

Pour les PLUi, comme cela est clairement indiqué dans le document « Note juridique sur les outils du PLUi en vue de réguler l'implantation des éoliennes »<sup>5</sup> réalisée par le Club Plui du grand Amiénois-Picardie : « Eu égard à son caractère réglementaire, le PLUi ne peut interdire de façon générale et absolue l'implantation des éoliennes. »

Réglementairement, il est donc impossible pour les communautés d'utiliser PLUi ou PLU afin d'interdire l'éolien. Elles ne peuvent au mieux que tenter de le limiter sur leur territoire. Cependant, même ainsi, la plupart de ces tentatives sont rejetées par les Préfectures car elles n'ont elles mêmes que très peu d'outils juridiques à disposition afin d'accepter de telles demandes. Et insistons sur ce point : aucun en matière de saturation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les Schémas régionaux éolien : ceux-ci ont été pour la plupart annulés pour défaut d'évaluation environnementale. Ce qui a été confirmé par le Conseil d'Etat en 2017.

Le 3 mars, Madame Elisabeth Borne évoquait «le symptôme d'une écologie qui ne se préoccupe pas de la mise en oeuvre concrète.». Et, concrètement, nous avons donc besoin de lois ou d'une réglementation en urgence afin de protéger nos foyers et notre environnement de ce que nous vivons comme une invasion ou un harcèlement. Car les projets se multiplient encore et encore, et cela toujours sans aucune fin annoncée.

**Nous souhaitons donc enfin être entendus par notre gouvernement sur ces sujets.** C'est pourquoi nous l'interpellons aujourd'hui afin que nous puissions organiser ensemble une réunion en Préfecture avec différents acteurs.

Nous souhaitons ainsi faire part directement et en détail des réalités du terrain, des nuisances et expériences vécues par les riverains. Mais espérons aussi obtenir des réponses, et notamment celle à cette question désormais essentielle et urgente : quand cette invasion va-t-elle enfin cesser ? Ou autrement dit, où se trouve la fin ? Les chiffres parlent d'eux mêmes : 3.300 éoliennes pourraient bientôt être autorisées sur la seule région des Hauts de France.

Par ailleurs de trop nombreuses questions basées sur les faits, notre expérience, et non pas la crainte comme nous avons pu le lire, sont également jusqu'à présent restées sans réponses : va-t-on renouveler les parcs qui, après leur construction s'avèrent finalement trop problématiques pour la faune, les riverains ou le paysage ? Pourquoi y a-t-il aussi peu de suivis de mortalité avifaunistiques disponibles ? Quelle est la prise en compte des effets cumulés entre la saturation éolienne à terre et celle qui va également s'étendre en mer, et notamment au sein d'un parc naturel marin ? Suite aux recommandations de l'Anses et de l'Académie Nationale de Médecine, est-ce qu'une étude épidémiologique est envisagée par notre gouvernement ? De même qu'une étude sur l'immobilier ?

Ces questions engagent nos vies. Et si nous avons beaucoup de questions, nous avons aussi des réponses, des solutions à apporter.

En effet, en tant que ruraux, nous sommes au premier rang pour constater l'évolution du climat. Nous voyons les bourgeons fleurir trop tôt, certains insectes demeurant actifs à l'année, ... Et il est donc évident que nous soutenons la lutte contre le changement climatique.

Simplement, les émissions de gaz à effet de serre en France étant principalement liés au transport et au chauffage, nous voulons ainsi encourager notre gouvernement à redonner la priorité et la place qu'elles méritent aux solutions que sont : l'efficacité énergétique, les renouvelables chaleur, ou encore les transports en commun dont nos territoires sont trop souvent démunis.

**Car enfin, nous ne voulons plus subir, mais être les acteurs de notre Transition.**

- 1. Bilan de l'éolien en Hauts de France (18/10/2019) : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan hdf.pdf>
- 2. Tableau de bord éolien - Quatrième trimestre 2019 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/262>
- 3. Carte des communes sensibles au risque de saturation éolien (01/01/2020) : <https://fichier.drealnpdc.fr/fichiers/public-docs/cartotheque/communes-sensibles-saturation-1.pdf>
- 4. Carte de l'éolien en Hauts de France : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/943/eolien.map#>
- 5. Note juridique sur les outils du PLUi en vue de réguler l'implantation des éoliennes : [http://www.aduga.org/doc\\_num\\_data.php?explnum\\_id=7019](http://www.aduga.org/doc_num_data.php?explnum_id=7019)

#### Les associations :

- **ASEN** - Association de Sauvegarde des Espaces Naturels des Pays Hamois - Christophe Grizard
- **S.O.S de nos campagnes 80** - Julie Sandri
- **Vents libres de notre village** - Lucie Froideval
- **ASEPA** - Association pour la sauvegarde de Plessier de Roye et de ses alentours - Sabine Allan
- **ASOSEA** - Association de sauvegarde d'Orvillier Sorel et de ses alentours - Patrice Bastien
- **APNEHS** - Association pour la protection de notre environnement de la Haute Somme - Nathalie Deken
- **PULSE** - Pour un littoral sans éoliennes - Catherine Boutin
- **SCOPA** - Sauvegarde des Côtes d'Opale Picarde et d'Albâtre - Georges Clément
- **Association Vent Debout** - Alain Bouton
- **Association Eolienne 60** - Nathalie Leurent
- **SOS Danger Eolien** - Valerie Bernardeau
- **Vent de Colere** - Jacques Bailly

#### Les élus :

- Présents : Patricia POUPART - Conseil Régional  
Hervé Frison - Maire de Croix-Moligneaux
- Représenté : Emmanuel Maquet - Député de la Somme, 3<sup>e</sup> circonscription
- Excusés :
  - Stéphane DEMILLY - Député de la Somme, 3<sup>e</sup> circonscription
  - Jacques VANOYE - Maire d'Herbécourt
  - Jean Pierre DELVILLE - Maire de Ugny-l'Equipée
  - Françoise RAGUENEAU - Conseillère départementale - Maire de Quivières
  - Philippe Levert - Maire de Monchy-Lagache
  - Alain ACQUAIRE - Maire d'ATHIES

Enfin, était également présent : Patrick Thierry - **Picardie Nature Environnement**

#### **CONTACTS PRESSE :**

Christophe Grizard : 06.13.02.40.18 - [asen.denosvillages@orange.fr](mailto:asen.denosvillages@orange.fr)

Julie Sandri : 06.84.11.12.34 - [soscampagnes80@gmail.com](mailto:soscampagnes80@gmail.com)